

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021 à 18h

Présents : GILLY Michelle - SOLEILHAC Cédric - CAILHOL Anne - BACCAN Séverine -
MARCON Josiane - DE RICHEMONT Jacques – LESPEZ Aurélie

Absent : Françoise BOIRON – Sébastien MARNAS – Emmanuel RAOUX – Jérôme SERTURINI
Pouvoir : 1

A 18h Madame le Maire déclare le conseil ouvert

Bilan de l'été :

Création parking :

Madame le Maire informe les conseillers que l'entreprise AUDOUARD et FILS a pratiquement terminé les travaux de terrassement pour la création du parking.

L'entreprise SATP est chargée du revêtement. La fin des travaux est prévue en début octobre.

Quelques désagréments sont intervenus lors de ses travaux :

Certains administrés ont manifesté devant ce terrain pour faire connaître leur mécontentement de cette réalisation. Madame le Maire précise que ce parking est fait pour faciliter la vie des villageois et de permettre aux visiteurs du village de laisser leur véhicule sur le parking, ainsi ne pas encombrer le village et éviter les nuisances que peuvent amener la circulation des véhicules dans le bourg.

OAP : mise au point de l'avancement de l'étude :

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'une réunion de travail aura lieu le vendredi 17 à 14h avec l'entreprise URBACHI Urbanisme et Architecture et un représentant des organismes (Préfecture, CAUE07, DDT, ABF, Communauté de communes...) qui participent à ce projet ainsi que 2 personnes invitées habitants de la commune de Saint Laurent sous Coiron.

L'ordre du jour de cette 1^{ère} réunion portera :

Sur la modification du PLU pour intégrer au document cette OAP prévue sur le terrain AU de Comparent

Sur la modification du document d'urbanisme SPR (AVAP) pour permettre la réalisation de ce projet et divers autres points.

Sur le projet d'habitat participatif

Urbanisme :

Madame le Maire rappelle les règles du code de l'urbanisme concernant les implantations de caravanes et mobil-homes. Ces installations ne sont pas libres et font l'objet d'une demande d'urbanisme.

De même que tous travaux réalisés sur un bâtiment et soumis à autorisation.

Aujourd'hui, un 2^{ème} panneau d'affichage a été installé dans la cour de la mairie.

Toutes demandes d'urbanisme sont affichées, ce qui permet de connaître la situation de l'urbanisme sur la commune et de faire le nécessaire si des travaux sont réalisés sans autorisation.

Bruits de voisinage :

De nombreuses plaintes concernant des bruits de voisinage ont été enregistrées cet été, Madame le Maire s'est rendue auprès des personnes concernées pour trouver une solution.

Parallèlement, Madame le Maire a pris rendez-vous avec la gendarmerie de Villeneuve de Berg pour connaître quelles démarches faire pour répondre à ces plaintes de bruits de voisinage.

Ceux sont les particuliers 'plaignants' qui doivent alerter la gendarmerie pour dénoncer ses troubles sonores.

Mobilier urbain :

Pour valoriser le bourg et les différents lieux-dits de la commune, Madame le Maire demande à ses conseillers de réfléchir sur l'aménagement de mobiliers et équipement urbains tels que des bancs publics, tables de pique-nique, jardinières, poubelles sur l'ensemble de la commune.

Eclairage public :

Madame le Maire soumet l'idée de repenser et de modifier l'éclairage public du village. L'éclairage public est un élément de la mise en valeur du village. Un dossier 'Eclairage public' sera ouvert pour améliorer ou refaire l'éclairage existant.

Passage de la fibre :

Pour finaliser le passage de la fibre à Saint Laurent sous Coiron, sur les autres communes de Berg et Coiron, des conventions de passage doivent être signées entre ADN (Ardèche Drôme numérique) et les propriétaires de terrain. Le passage du câble (sur poteaux Télécom et ou EDF existants) semble poser problème à quelques propriétaires récalcitrants. Certains sont difficiles à contacter, ces personnes ne résidant plus sur la commune. L'entreprise ADN est en attente de ces signatures. Sans convention, l'arrivée de la fibre sur Saint Laurent sous Coiron est compromise.

Madame le Maire demande à ses conseillers de former des groupes de travail pour traiter certains dossiers :

Dossier Végétalisation du village :

Suite à la visite du CAUE07 (Conseil en architecture urbanisme et environnement), il ressort qu'une végétalisation du village et des différents hameaux peut être envisagée. Madame le Maire propose de contacter M. Éric LAPIERRE qui sera de bon conseil. Aurélie LESPEDES et Anne CAILHOL très intéressées par ce thème, se proposent de mener un groupe de travail. Une consultation avec les villageois peut être organisée pour les sensibiliser et recueillir leurs idées.

Signalétique

L'idée est de remettre les panneaux de signalétiques indiquant les lieux-dits et les différents lieux d'activité sur la commune (gites, centre équestre,...), de réfléchir aux lieux d'implantation et combien de panneaux seraient utiles à cette communication. Le conseiller municipal Jacques DE RICHEMONT se propose de mener un groupe de travail sur cette signalétique très utile avec l'aide de 2 conseillers pour mener à bien cet atelier de travail ;

Problèmes de chats :

Les conseillers municipaux font part à Madame le Maire du nombre impressionnant de chats errants ou perdus sur la commune et parallèlement la mairie reçoit des récépissés ou factures à payer concernant des chats trouvés sur Saint Laurent sous Coiron et amenés à la SPA. Séverine BACCAN, sensibiliser par ce problème propose au conseil municipal de faire les démarches nécessaires (contacter des associations animalières...) pour pallier au problème de chats errants et de voir quelles mesures il faut prendre vis-à-vis de ses chats.

Location de la salle des fêtes :

Des cours de Yoga seront donnés à la salle des fêtes de Saint Laurent sous Coiron, le mercredi de 18h à 19h. Si les cours de Yoga sont payants, Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir aux conditions de location de la salle des fêtes ne connaissant pas encore ni le tarif des séances, ni la fréquentation.